

Note à l'utilisateur : ces fiches sont à usage informatif et sont susceptibles d'être mises à jour régulièrement selon les évolutions techniques et réglementaires. N'hésitez pas à nous contacter directement pour une information complète et actualisée.

## PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU SUR LES FERMES D'ÉLEVAGE

**Public :**

*Agriculteurs*

### Contexte :

Le Boischaut Sud est situé en tête de bassin versant avec un réseau hydrographique très développé. De nombreux cours d'eau jalonnent le territoire surtout constitué de zones agricoles et naturelles. La polyculture élevage est l'activité agricole dominante et les cours d'eau traversent des pâtures où ils sont souvent utilisés pour l'abreuvement des bêtes. Or une présence non limitée des animaux impacte négativement la rivière et participe à sa dégradation.

Dans un contexte de qualité moyenne de l'eau sur le territoire et de raréfaction de la ressource en eau, il est utile de comprendre les interdépendances eau-élevage et de connaître les possibilités d'aménagements pour limiter les impacts négatifs de l'abreuvement sur les cours d'eau.

### Apports de cette fiche :

- *Clés de compréhension interdépendance eau-élevage*
- *Étapes d'un projet d'aménagement*
- *Exemples d'aménagements sur des fermes du Boischaut Sud.*
- *Contact de structures pour l'appui technique, administratif et financier*
- *Sources de financement mobilisables.*

**Objectifs :** développer des systèmes conciliant élevage et préservation des cours d'eau

### Pourquoi préserver les cours d'eau ?

L'eau est à la source de la vie végétale, animale et donc humaine ; elle permet également des activités économiques et de loisirs.

Les aménagements des dernières décennies (recalibrage, drainage, assèchement des zones humides, artificialisation des sols etc.), les prélèvements et traitements d'eau (utilisation par l'industrie, traitement des eaux usées, etc.) et les pratiques le long des rivières (déficit de couverture du sol, arrachage des arbres, épandages de fertilisants, abreuvement non maîtrisé des animaux) ont des effets négatifs. Cela dégrade la qualité de l'eau, modifie les écoulements et met en péril la continuité écologique, ce qui a pour conséquence une perte de la biodiversité, une augmentation des événements extrêmes et une raréfaction des ressources utilisables.

L'aménagement de points d'abreuvement le long des cours d'eau est un levier pour préserver les cours d'eau.

### Comment aménager ?

Quelques solutions techniques existantes qui sont à adapter en fonction de chaque endroit et des troupeaux pâturant :

- **La descente aménagée** – Principe : l'accès au cours d'eau n'est permis qu'à un seul endroit de la parcelle où le sol est modelé en pente douce et renforcé (géotextile, graviers). Un système de barrière ou de fil empêche les animaux de piétiner dans le cours d'eau.



@SMABCAC



@ADAR

- **La pompe à museau ou pompe de prairie** – Principe : la pompe de la « buvette » est actionnée par les bovins avec leur museau. Cette pompe est souvent proche du cours d'eau où la crépine est plongée.



@SMABCAC

- **Abreuvoir gravitaire** - Principe : l'eau est apportée à l'abreuvoir par gravité, l'eau peut être prise dans un cours d'eau avec une crépine ou dans une réserve d'eau situés en amont.



@ADAR

- **Pompe solaire – Principe** : l'eau est apportée à l'abreuvoir grâce à une pompe solaire. La pompe prélève dans un puits en nappe ou dans le cours d'eau.



@SMABCAC

☑ **Toutes ces solutions s'accompagnent de la mise en défens du cours d'eau (= clôture pour interdire l'accès des animaux au cours d'eau).**

#### Étapes clés d'un projet d'aménagement :

- S'informer sur les techniques, voir des réalisations, mesurer les avantages/limites
- Evaluer ses besoins et choisir l'aménagement adapté avec l'appui d'experts (chargés de missions/techniciens, maîtres d'œuvre, etc.), chiffrer la réalisation
- Recherche de financements, dossier de demande de financement possible
- Rédiger et déposer un dossier de déclaration/demande d'autorisation auprès de la DDT (2 mois de délais)
- Réaliser les travaux en période d'étiage (quand il n'y a pas ou peu d'eau dans le cours d'eau) et remettre en état le site après travaux si besoin
- Utiliser l'aménagement

#### Témoignage d'acteur / retour d'expérience illustré (à compléter):

- Benjamin et Pauline Fauduet, Celon : descentes aménagées, abreuvoirs gravitaires
- Christian et Sylvia Jarry, Orsennes : double descente aménagée (passage à gué), descente aménagée
- Adrien Gautier, ? : pompes à museau
- Thierry Le Nué, Gargillesse : abreuvoir gravitaire

#### Contacts clés locaux

##### Expertise technique

- Syndicats de rivière :  
Indre : SABI – [www.contactsabi36.wixsite.com/sabi36](http://www.contactsabi36.wixsite.com/sabi36) - 02 54 29 84 56  
Bouzanne : SMABB – [www.smabb-bouzanne.fr](http://www.smabb-bouzanne.fr) – 02 46 86 97 73  
Creuse, Anglin, Claise : SMABCAC - [www.smabcac.fr](http://www.smabcac.fr) - 02 54 38 17 32
- Fédération de pêche - [www.peche36.fr](http://www.peche36.fr) - 02 54 34 59 69
- Indre Nature - [www.indrenature.net](http://www.indrenature.net) - 02 54 22 60 20

##### Formation/visite de réalisations :

- ADAR-CIVAM – Clémence Vermot-Fèvre – vermotfevre.[adar.bs@gmail.com](mailto:adar.bs@gmail.com) – 06 65 27 76 95

##### Démarches administratives et informations réglementaires

- DDT - Service SPREN, M. Philippe ou M. Germain - 02 54 53 20 36
- OFB – Service départemental de l'Indre, M. Herisse - 02 54 24 58 12 - [sd36@ofb.gouv.fr](mailto:sd36@ofb.gouv.fr)

### Financements

- Contrat Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA) -> cf. Syndicats de rivières ci-dessus
- CAP Filières en élevage - financement du Conseil Régional, animation par la Chambre d'Agriculture Régionale, [www.cap-filieres.fr/filieres-animales](http://www.cap-filieres.fr/filieres-animales) :  
Bovin viande : Cécile Piquemal, [cecile.piquemal@centre.chambagri.fr](mailto:cecile.piquemal@centre.chambagri.fr) , 06 69 49 10 58  
Ovins : Julie Mutel, [julie.mutel@centre.chambagri.fr](mailto:julie.mutel@centre.chambagri.fr) , 06 69 49 16 97  
Autres filières : consulter les fiches de chaque CAP filière

### Pour aller plus loin :

- Guides Herbe et Fourrage (Chambre Régionale d'Agriculture Centre Val de Loire) : *Avec mes pâtures, j'assure* (2022, p. 9 à 17) et *Guide abreuvement* (2016) à retrouver sur : [www.herbe-fourrages-centre.fr/publications/guides](http://www.herbe-fourrages-centre.fr/publications/guides)
- Guide d'entretien des cours d'eau (DDT 36) : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Cours-d-eau-de-l-Indre2/Guide-d-information-sur-l-entretien-des-cours-d-eau-dans-le-departement-de-l-Indre>
- Répertoire d'exemples d'aménagements : [www.tmr-lathus.fr/exemples-\(1\\_114\).html](http://www.tmr-lathus.fr/exemples-(1_114).html) voir la rubrique *Eau et agriculture*

Fiche réalisée avec le soutien de la Fondation Groupe EDF et de la Région Centre - Val de Loire

